

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 38**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA**

---

**OBJET**

Subventions de fonctionnement Maisons des Familles  
Aide à la parentalité. Exercice 2017

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction Enfance Famille  
11048**

## PRESENTATION

Le Département est un intervenant important en matière d'actions de prévention en direction des familles fragiles et en difficulté.

Il est sollicité pour participer aux actions d'aide à la parentalité permettant ainsi d'apporter un soutien actif aux familles afin d'éviter le placement des enfants.

Deux structures d'accueil en journée dénommées « La Maison des Familles » gérées par :

- La fondation Apprentis d'Auteuil.
- Et l'association Les Buissonnets

présentent une demande de subvention de fonctionnement.

Ces deux associations gèrent ces structures dont le fonctionnement est identique.

Les Maisons des Familles Halte des parents et Les Buissonnets accueillent et accompagnent toute famille en situation de vulnérabilité, en visant l'enrichissement de l'expérience parentale et l'entraide des familles. Elles cherchent à prévenir les difficultés éducatives en prenant appui sur les familles elles mêmes.

Les Maisons des Familles ont pour objectif le soutien à la parentalité auprès de familles vulnérables mais aussi isolées et/ou fragiles. Cet objectif se décline sur un versant social éducatif et pédagogique et s'inscrit dans un cadre plus large de prévention.

Elles sont destinées à réaliser des actions visant à réunir les parents et les enfants dans l'objectif d'accompagner la parentalité, permettant ainsi d'éviter les placements et assurant donc une action de prévention.

Elles proposent ainsi un cadre accueillant permettant l'accompagnement de la relation parent/enfant au moyen de faire ensemble, en s'attachant à accueillir chacun dans son individualité.

Les principes sont les suivants :

- Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant
- Les propositions d'activités sont en lien étroit avec les besoins et attentes
- Les familles sont considérées comme des acteurs citoyens.

### **1/ Maison des Familles – La Halte des parents. Fondation Apprentis d'Auteuil**

La Fondation Apprentis d'Auteuil, créée en 1866 et reconnue d'utilité publique en 1929, a pour mission d'accueillir, d'éduquer, de former et d'insérer des jeunes en difficulté, sans considération d'origine ou de religion.

Outre ses actions en direction de la petite enfance et ses services d'aide à la parentalité et d'aide au logement, la fondation représentée par Monsieur Bruno GALY, 20 boulevard Rémusat CS 20001 13384 Marseille cedex 13, porte notamment dans notre département :

- La maison d'enfants à caractère social Saint François de Sales, sise au 20 bd M. Rémusat à Marseille (13<sup>ème</sup>) ;
- L'internat éducatif et scolaire Vitagliano, sis au 5 rue A. Pons à Marseille (4<sup>ème</sup>), établissement social privé à but non lucratif qui peut accueillir 100 jeunes de 6 à 16 ans, scolarisables sur place ou dans des établissements scolaires du quartier, tout en assurant pour chacun un hébergement et un accompagnement éducatif et scolaire.

Au sein de cet internat : une unité éducative de prévention destinée à 25 garçons et filles afin d'apporter une réponse aux difficultés de ces jeunes dans le cadre d'une alternative au placement.

## **DEMANDE POUR L'EXERCICE 2017**

La présente demande porte sur le financement de la Maison des Familles – La Halte des Parents située 5 rue A. Pons 13004 Marseille.

Le budget prévisionnel de la Maison des Familles la Halte des Parents pour l'exercice 2017, s'élève à 147 675 €. Une subvention de 25 000 € est sollicitée auprès du Département dans le cadre de la politique facultative au titre de la protection de l'enfance.

Les autres financements attendus :

- Participation Fondation Auteuil : 72 836€
- Autres : 29 339 €
- CAF : 18 000 €
- Commune 2 500 €

Je vous propose de fixer le montant de la subvention de fonctionnement 2017 à 18 000 € qui fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

## **2/Maison des Familles – Les Buissonnets**

L'association Maison des Familles Les Buissonnets dont le siège social est situé 60 rue René Mariani 13015 Marseille a pour objet de :

- Favoriser la rencontre et l'échange entre parents sur les questions d'éducation
- Faire l'expérience du vivre ensemble en élaborant collectivement des projets en lien avec l'éducation
- S'associer aux familles dans la résolution de leurs difficultés et la modification de leurs conditions de vie
- Impulser la création de liens entre les familles et leur environnement
- Développer des initiatives et des pratiques novatrices adaptées aux besoins identifiés par et avec les familles
- Impulser et contribuer au développement des connaissances sur les problématiques liées à la vulnérabilité et à l'éducation.

Elle est présidée par Monsieur Alain FROMENT – Le Rocher – Oasis des citées- 91 rue Auguste Blanqui 75013 Paris.

Elle gère la Maison des Familles Les Buissonnets située 60 rue René Mariani 13015 Marseille, en partenariat avec la Fondation Apprentis d'Auteuil et l'association Le Rocher. Elle assure un accompagnement collectif des parents/enfants pour rompre l'isolement.

## **DEMANDE POUR L'EXERCICE 2017**

Le budget prévisionnel total de la Maison des Familles Les Buissonnets s'élève à 175 371 €  
Une subvention de 25 000 € est sollicitée auprès du Département dans le cadre de la politique facultative au titre de la protection de l'enfance.

Les autres financements attendus :

- Commune : 23 000 €
- CAF : 17 000 €
- Autres : 56 100 €

Je vous propose de fixer le montant de la subvention de fonctionnement 2017 à 18 000 € qui fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

### **CONCLUSION**

En cas de décision favorable la dépense correspondante soit 36 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir :

- Fixer à 36 000 € le montant des subventions de fonctionnement allouées à la Fondation Apprentis d'Auteuil et l'association Les Buissonnets au titre de l'exercice 2017, pour leur dispositif Maisons des Familles.
- M'autoriser à signer avec les associations bénéficiaires les conventions de fonctionnement selon le modèle de convention type approuvé par délibération de la Commission Permanente n° 122 du 27 juin 2014 ;
- D'approuver la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL